

SI VOUS ÊTES DANS UN DES CAS SUIVANTS...

- salarié(e), artisan, commerçant, profession libérale, indépendant, exploitant agricole, retraité
- demandeur d'emploi indemnisé ou non, bénéficiaire du R.S.A.
- personne s'inscrivant avec, dans son parcours, une interruption d'études supérieure à 2 ans
- personne dont la formation est financée et/ou spécifique formation continue
- bénéficiaire d'une validation des acquis

SAVEZ-VOUS QUELLE
FORMATION CHOISIR ?

NON

CONTACTEZ LE SCUIO-IP

Service Commun Universitaire d'Information
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

05 59 40 70 90 (92) - scuio-ip@univ-pau.fr

PUIS ↓

CONTACTEZ LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

afin d'étudier, en fonction de votre situation à l'entrée en formation :

- les modalités de candidature (Apoflux) et d'inscription,
- les possibilités de financement (privé ou public), et/ou de rémunération,

Par téléphone : 05 59 40 78 88 - ou par courriel : accueil.forco@univ-pau.fr

Et pour l'IUT de Bayonne : Marina MERLE : 05 59 57 43 07 - alternance@iutbayonne.univ-pau.fr

AVEZ-VOUS LE DIPLÔME
REQUIS POUR L'ENTRÉE
EN FORMATION ?

NON

CONTACTEZ

la Cellule de Validation des Acquis

pour une demande de dispense de pré-requis (VAPP)

05 59 40 78 85 - accueil.forco@univ-pau.fr

PUIS ↓

Quand vous aurez reçu :

- l'accord d'admission dans la formation *et éventuellement selon votre situation* :
- le procès-verbal de validation des acquis, l'accord de prise en charge des frais de formation, la validation de la rémunération Pôle Emploi

ALORS ↓

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU SECRÉTARIAT DE LA FORMATION CONTINUE (FOR.CO) afin :

- d'établir votre contrat/convention de formation professionnelle,
- de régler les frais de formation,
- d'obtenir le titre libérateur (ou attestation de contractualisation) nécessaire à votre inscription

05 59 40 78 88 - accueil.forco@univ-pau.fr

PUIS ↓

PROCÉDEZ A VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE

<https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/inscriptions-en-ligne-2019-2020.html>

puis joignez les justificatifs sollicités ainsi que le titre libérateur (ou attestation de contractualisation) délivré par le service de la Formation Continue.

Vous pourrez ensuite obtenir votre carte de stagiaire de la Formation Continue.

Service Commun de la Formation Continue (FOR.CO)

Bâtiment d'Alembert, rue Jules Ferry, BP 27540, 64075 PAU CEDEX - Tél : 05 59 40 78 88 - accueil.forco@univ-pau.fr